

FONDS REGIONAL D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE SCOP (FRIS SCOP)

APPORT EN QUASI FONDS PROPRESAN

QUEL EST SON OBJECTIF ?

Le FRIS est un Fonds Régional d'Investissement Solidaire dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des SCOP

Le FRIS mobilise régionalement le capital de la SIFA, (société d'investissement France Active), qui a pour actionnaires, aux côtés de l'association France Active, des établissements financiers, de grandes entreprises, des groupes de protection sociale et des fonds communs de placement d'entreprises solidaires.

Dans le cadre du FRIS, la SIFA bénéficie d'un engagement financier de la Région, prenant la forme d'une garantie partielle de son investissement. La décision d'investissement est prise en Région, par le comité d'engagement du Fonds Territorial France Active.

Le FRIS soutient les entreprises par un apport en prêt participatif.

Les interventions du FRIS favorisent d'autres concours financiers, en particulier bancaires.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Les interventions du FRIS SCOP s'adressent:

- Transmission d'entreprises saines sous forme de coopérative,
- Coopérative en création ou en développement impliquant une création ou consolidation d'emploi,
- Reprises d'entreprises en difficulté sous forme de coopérative,
- Création de coopératives par des demandeurs d'emploi,
- Coopératives d'activité et d'emploi (Réseaux COOPERER POUR ENTREPRENDRE, COPEA ou autres),
- Structures agréées entreprises d'insertion ou entreprises adaptées constituées sous forme de coopérative ;

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- Dépôt d'un dossier auprès d'un Fonds Territorial du réseau France Active (ou directement auprès de France Active en l'absence de Fonds Territorial) ;
- Expertise et accompagnement financier par le Fonds Territorial ;
- Décision du Comité des Engagements du Fonds Territorial ;
- Mise en place du financement et du suivi de l'entreprise bénéficiaire.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Le FRIS intervient principalement en prêt participatif,

Montant :

L'intervention du FRIS est de **5 000 €** minimum et ne dépasse pas **200 000 €**

Durée :

Les concours financiers du FRIS sont apportés pour une durée maximale de **5 ans**, pouvant être porté à 7 ans en cas de financement d'investissement amortissable sur cette durée.

Taux de rémunération :

Le taux de rémunération du prêt participatif est de **2 % par an**. Il est assorti d'un différé maximum d'amortissement de 2 ans.

Conditions de mise en œuvre :

Cet apport est destiné à financer les investissements et/ou le besoin en fonds de roulement liés au développement de l'entreprise, à l'exception de tout frais de fonctionnement et/ou couverture de pertes d'exploitation passées ou futures.

L'intervention du FRIS doit favoriser la mobilisation d'autres financements. Pour un financement complémentaire, peut notamment être mobilisé un prêt bancaire pouvant être garanti par France Active Garantie.

VOTRE INTERLOCUTEUR EN REGION



AQUITAINE ACTIVE
FINANCEUR SOLIDAIRE POUR L'EMPLOI

Siège Aquitaine Active

111 Cours du Maréchal Gallieni – 33000 BORDEAUX
tel : 05.56.24.56.79 – fax : 05 56 96 73 49

Antenne Sud de la Région

Espace technologique Jean Bertin - 23 rue Hélène Boucher
40220 TARNOS
tel : 05.31.51.52.44

Antenne Dordogne

77 rue Alphée Maziéras - 24000 PERIGUEUX
tel : 05 47 74 50 31

LE FRIS EST UN DISPOSITIF DE LA SIFA, SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT SOLIDAIRE. La SIFA a pour actionnaires, aux côtés de l'association France Active, des établissements financiers, de grandes entreprises et des fonds communs de placement d'entreprises solidaires.



La SIFA détient le label FINANSOL, label qui garantit aux épargnants solidarité et transparence



FRANCE ACTIVE

Partenaires

